
L'Allemagne face au printemps arabe

Almut Möller

Juillet 2011

Comité d'études des relations franco-allemandes



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que la responsabilité de l'auteur.*

Cette « Note du Cerfa » est publiée dans le cadre
du « Dialogue d'avenir franco-allemand », un projet mené
en coopération par le Comité d'études des relations franco-allemandes
de l'Institut français des relations internationales,
la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik et la
Robert Bosch Stiftung

Les activités de recherche, de secrétariat de rédaction et de publication du Cerfa bénéficient du soutien de la Direction de la prospective du ministère des Affaires étrangères et européennes et du Frankreich-Referat de l'Auswärtiges Amt.



Auswärtiges Amt

Directeurs de collection : Louis-Marie Clouet, Hans Stark

Traduction : Dorothee Cailleux

ISBN : 978-2-86592-907-8

© Ifri – 2011 – Tous droits réservés

Ifri
27 rue de la Procession
740 Paris Cedex 15 – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

Email : ifri@ifri.org

Ifri-Bruxelles
Rue Marie-Thérèse, 21
1000 – Bruxelles – BELGIQUE
Tél. : +32 (0)2 238 51 10
Fax : +32 (0)2 238 51 15

Email : info.bruxelles@ifri.org

Site Internet : ifri.org

Auteur

Almut Möller dirige le programme sur les perspectives européennes au Centre Alfred von Oppenheim sur l'avenir de l'Union européenne (Alfred von Oppenheim-Zentrum für Europäische Zukunftsfragen, AOZ) de la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP) à Berlin. Elle est aussi chercheur associé à l'Institut autrichien pour la politique européenne et de sécurité (Austria Institut für Europa- und Sicherheitspolitik, AIES).

Diplômée d'un master de l'université Ludwig Maximilian de Munich en 2002, Almut Möller a suivi des études en sciences politiques, en histoire contemporaine et en droit public à l'université de Münster et à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

De 2002 à 2008, Almut Möller a travaillé au Centre de recherche en politique appliquée (Centrum für angewandte Politikforschung, CAP) de l'université Ludwig Maximilian de Munich au sein du projet de réforme de l'Union européenne (UE) élargie. En 2007, elle a pris la direction du projet de coopération entre l'UE et la Méditerranée. Almut Möller a enseigné à l'Institut Geschwister-Scholl de sciences politiques de l'université Ludwig Maximilian de Munich (2006) ainsi qu'à la Fachhochschule de Munich de 2003 à 2004.

Ses recherches portent principalement sur l'intégration européenne, la politique de sécurité et de défense commune et sur la politique étrangère en Méditerranée et au Proche et Moyen-Orient.

Parmi ses dernières publications figurent :

« Neue Wege für Nordafrika. Was bei einer Reform der EU-Mittelmeerpolitik berücksichtigt werden sollte », *Internationale Politik*, mars-avril 2011, p. 46-51.

« Putting a face to Europe in North Africa : Why the EU Needs a Special Representative to Respond to the Arab Spring » (avec Cornelius Adebahr), *DGAPanalyse kompakt*, n° 5, 2011.

« How the European Union can Support Change in North Africa » (avec Christian-Peter Hanelt), *Spotlight Europe*, n° 1, 2011.

« Nahost- und Mittelmeerpolitik », in Werner Weidenfeld, Wolfgang Wessels (dir.) *Jahrbuch der Europäischen Integration*, Nomos, Baden-Baden, 2010, p. 271-276.

Résumé

« Rien ne sera plus jamais comme avant ». Le ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, évoque en ces termes les bouleversements récents qu'ont connus les pays du bassin méditerranéen, mais aussi la réorientation de la politique étrangère allemande en Afrique du Nord.

L'abstention du gouvernement allemand lors du vote sur la Libye au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) a dominé le débat international, mais l'Allemagne a en même temps renforcé son engagement dans la région en multipliant les initiatives. Pour Berlin, cette nouvelle orientation de la politique en Afrique du Nord s'envisage dans le cadre de l'Union européenne (UE) et de sa Politique européenne de voisinage (PEV).

L'importance accordée aux évolutions en Afrique du Nord implique de dépasser deux obstacles : tirer les leçons des failles de la politique européenne dans la région et envisager par conséquent une refonte de la PEV, en insistant sur les conditionnalités politiques relatives aux réformes démocratiques ; dépasser les divergences avec la France, en particulier sur la question libyenne, et éviter un affrontement entre la PEV privilégiée par Berlin et l'Union pour la Méditerranée (UPM) soutenue par Paris.

Afin de renforcer l'action de l'Union européenne en Afrique du Nord, il apparaît nécessaire que l'Allemagne et la France favorisent un dialogue et des positions communes, notamment sur la Libye. Les deux pays devraient de plus soutenir des mesures concrètes à destination de l'Afrique du Nord, notamment :

- Développer une analyse commune de la situation dans la région ;
- Élargir les structures de dialogue franco-allemandes aux pays du Sud de la Méditerranée et aux autres pays de l'UE ;
- Œuvrer en faveur de la nomination d'un représentant spécial de l'UE pour l'Afrique du Nord.

Sommaire

INTRODUCTION	6
L'UNION EUROPÉENNE EN QUÊTE DE RÉPONSES.....	8
LE DÉBAT EN ALLEMAGNE SUR UNE NOUVELLE POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE	11
<i>La question libyenne</i>	<i>11</i>
<i>La réforme de la politique européenne de voisinage.....</i>	<i>13</i>
<i>L'Union pour la Méditerranée</i>	<i>16</i>
POUR UNE APPROCHE COMMUNE DE LA NOUVELLE POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE	18
<i>Recommandations à l'Allemagne et à la France</i>	<i>18</i>
BIBLIOGRAPHIE	22

Introduction

« Rien ne sera plus jamais comme avant. » Ainsi s'est exprimé le ministre allemand des Affaires étrangères Guido Westerwelle dans une lettre datée du 15 février 2011 adressée à la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Catherine Ashton. Cette déclaration est également l'expression d'un nouvel intérêt de l'Allemagne pour la politique de voisinage en direction des pays du Sud de la Méditerranée. À l'heure actuelle, le débat se concentre cependant essentiellement sur les controverses déclenchées par la politique de l'Allemagne vis-à-vis du régime de Tripoli. L'abstention allemande lors du vote au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur la zone d'exclusion aérienne en Libye a été jugée avec beaucoup de sévérité aussi bien par ses partenaires européens et les États-Unis que par les cercles diplomatiques de la capitale fédérale, et a donné au contraire l'impression d'une Allemagne hésitante et isolée.

La position de l'Allemagne vis-à-vis de l'intervention militaire en Libye n'est cependant qu'un des aspects de la question. Face à la situation nouvelle qui règne en Afrique du Nord, une réorientation de la politique allemande en direction du Sud du bassin méditerranéen est également perceptible. Par le passé, les initiatives allemandes s'étaient principalement concentrées sur la politique de voisinage à l'Est. Depuis le début de l'année, le gouvernement fédéral a initié et conçu avec ses partenaires une série de mesures et d'initiatives pour soutenir les processus de transformation en Tunisie et en Égypte, aussi bien au niveau bilatéral que dans le cadre de l'Union européenne (UE). L'Allemagne veut jouer un rôle actif en soutien aux mouvements de réforme, tout en étant consciente des limites de son influence.

Dans son ensemble, la politique allemande vis-à-vis de l'Afrique du Nord est donc pour l'instant équivoque et soulève une série de questions pour ses partenaires au sein de l'Union européenne. Quelle est la position du gouvernement fédéral dans le débat européen sur la réorientation de la politique de l'UE vis-à-vis des voisins du Sud ? Comment l'Allemagne veut-elle agir concrètement sur la rive sud de la Méditerranée ? Qu'en est-il, dans ce contexte, de la

relation franco-allemande, qui a toujours été marquée par des tensions à propos de la politique méditerranéenne de l'UE¹ ? Ces questions sont au cœur de cette note.

¹ Sur ce point, voir également l'article de fond : A. Marchetti, D. Schmid, « La Politique européenne de voisinage : potentiels d'une "concurrence" franco-allemande », in C. Demesmay et A. Marchetti (dir.), *La France et l'Allemagne face aux crises européennes*, Presses Universitaires de Bordeaux, Pessac, 2010, p. 147-163.

L'Union européenne en quête de réponses

Les bouleversements dans le monde arabe ont placé l'Union européenne et ses États membres face à des défis entièrement nouveaux, auxquels doit répondre leur politique vis-à-vis des pays du Sud de la Méditerranée. Il n'est pas encore possible d'anticiper les retombées qu'aura le printemps arabe à moyen et long terme. « Nous assistons à des transformations d'une dimension telle que les générations suivantes les considéreront probablement elles aussi comme un tournant dans l'histoire du monde arabe », s'est toutefois risqué à annoncer la chancelière allemande Angela Merkel dans une déclaration de politique générale lors du sommet du G8 à Deauville, les 26 et 27 mai 2011. Dans cette déclaration, la chancelière a longuement pris position sur les troubles dans le monde arabe².

Certes, les États membres de l'UE disposaient déjà depuis le milieu des années 1990 et le lancement du processus de Barcelone d'un cadre commun pour leurs relations avec leurs voisins du Sud. Ce cadre avait été complété dès 2004 par la Politique européenne de voisinage (PEV) bilatérale et avait été élargi en 2008 à l'initiative de la France pour devenir l'Union pour la Méditerranée (UPM)³. Toutefois, ni l'UPM, ni la PEV n'ont pu, à ce jour, répondre à leur ambition de déclencher des processus de transformations politique et écono-

² Déclaration de politique générale de la chancelière fédérale Angela Merkel lors du sommet du G8 des 26 et 27 mai 2011 à Deauville (notes), disponible à l'adresse suivante : <http://www.bundesregierung.de/nn_1502/Content/DE/Regierungserklaerung/2011/2011-05-26-merkel-g8.html>, consulté le 9 juin 2011.

³ Conseil de l'Union européenne : Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, Conférence ministérielle, Déclaration finale 15187/08 (Presse 314), Marseille, 4 novembre 2008 ; Conseil de l'Union européenne : Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée (13 juillet 2008), 11887/08, Bruxelles, 15 juillet 2008. Sur le contexte de la création de l'UPM, voir A.Möller, « Die Entstehungsgeschichte und Strukturen der Mittelmeerunion: Gradmesser für europäische Debatten zur Nachbarschafts-, Mittelmeer- und Nahostpolitik », in O. Leiß (dir.), *Die Europäische Union nach dem Vertrag von Lissabon*, Wiesbaden, 2010, p. 371-381. On peut lire un bilan des deux premières années d'existence de l'Union pour la Méditerranée dans C. Demesmay et K. Sold, « Gute Idee, schlechte Umsetzung – Zwei Jahre Union für das Mittelmeer », *DGAPstandpunkt*, n° 9, juillet 2010, et dans R. Aliboni, « The State of Play of the Union for the Mediterranean in the Euro-Med Context », *Documenti IAI*, n° 10-17, septembre 2010, 8 p.

mique au sud de la Méditerranée. Et lorsque les populations d'Afrique du Nord ont elles-mêmes pris leur avenir en main au début de cette année, la PEV et l'UPM se sont révélées être des cadres inappropriés pour réagir de manière rapide et efficace aux évolutions en cours dans cette région. De plus, la politique étrangère et de sécurité commune européenne a laissé apparaître de nouvelles failles. Alors que l'abstention de l'Allemagne au Conseil de sécurité sur la question libyenne a rendu impossible une position européenne commune, l'UPM, le projet-phare du chef de l'État français Nicolas Sarkozy, a donné une bien piètre image d'elle-même. Son secrétaire général a démissionné au beau milieu du printemps arabe et personne n'aura probablement regretté que l'attention des médias ait été braquée sur la place Tahrir et non sur les accolades chaleureuses des Européens et du coprésident de leur Union pour la Méditerranée, Hosni Mubarak.

Le reproche fondamental auquel l'UE et ses membres se trouvent aujourd'hui exposés est d'avoir jusqu'à présent utilisé leurs instruments pour mener une politique de stabilité en Afrique du Nord (stabilité qui s'est révélée trompeuse) et de s'être trop peu engagés en faveur de la démocratisation et des Droits de l'homme. En théorie, ces deux derniers points sont des éléments essentiels de la politique de voisinage, mais en pratique, l'UE a largement échoué à donner du poids à ses exigences, par le biais de sanctions par exemple. Face au printemps arabe, l'UE et ses membres s'efforcent désormais de donner une nouvelle base à leur politique en Méditerranée. La Commission européenne a déjà fait des propositions en vue d'une réorientation de la politique de l'UE vis-à-vis de ses voisins du Sud. Au début du mois de mars 2011, elle a présenté une communication intitulée « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée »⁴, suivie en mai 2011 d'une révision de la politique de voisinage dans son ensemble dans la communication « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation »⁵. C'est également dans ce contexte que s'inscrit la communication de la Commission sur la politique de migration de mai 2011⁶.

Dans sa communication de mars 2011, la Commission propose que l'UE élabore une politique méditerranéenne d'une nouvelle qualité. Celle-ci devrait viser avant tout une collaboration plus étroite avec les pays partenaires pour la mise sur pied d'institutions démocratiques opérationnelles, la promotion de la société civile et le soutien à une croissance économique durable et socialement juste. Les

⁴ Voir COM(2011) 200 final, Bruxelles, 8/03/2011.

⁵ Voir COM(2011) 303, Bruxelles, 25/05/2011.

⁶ Voir Commission européenne : Communication sur la migration, Bruxelles, 4 mai 2011, COM(2011) 248 final. En ce qui concerne les migrations illégales dans le Sud de la Méditerranée, voir l'étude de S. Riedel : *Illegale Migration im Mittelmeerraum. Antworten der südlichen EU-Mitgliedstaaten auf nationale und europapolitische Herausforderungen*, SWP-Studie, p. 10, Berlin, avril 2011.

moyens alloués à la politique de voisinage au Sud doivent être augmentés – de manière limitée toutefois – et de nouvelles sources de financement doivent être trouvées, via la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et une collaboration avec des pays tiers et d'autres organisations.

Sur le principe, il faut saluer cette initiative – tout en notant qu'elle n'est pas nouvelle, au regard de ses objectifs et des mesures destinées à les atteindre. Formulé de manière positive, cela signifie que l'UE a dès le début misé sur la combinaison de différentes politiques censées soutenir la transformation des pays du Sud de la Méditerranée. Ces ambitions étaient déjà présentes pour l'essentiel depuis 1995 dans les documents relatifs à la politique méditerranéenne et plus tard à la politique de voisinage. Le problème qui se pose depuis lors est celui de la mise en œuvre – et sur ce point, l'UE devra encore prouver que ce nouveau départ représente véritablement un changement par rapport aux pratiques du passé. Il est donc d'autant plus important de donner un poids politique aux initiatives de la Commission : une tâche qui mettra aussi davantage les États membres à contribution.

Le débat en Allemagne sur une nouvelle politique méditerranéenne

La question libyenne

Au niveau international, la politique de l'Allemagne face aux événements en Afrique du Nord a été discutée essentiellement à propos de son abstention lors de l'adoption au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) de la résolution 1 973 sur la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne en Libye. Les critiques adressées de l'étranger au gouvernement fédéral étaient largement partagées en Allemagne. Dans les débats, une distinction a toutefois été établie entre deux aspects : nombre de ceux qui critiquaient l'abstention de l'Allemagne comprenaient cependant les doutes profonds du gouvernement fédéral quant à une nouvelle intervention militaire de l'Occident dans le monde arabe et à l'impossibilité de savoir ce qu'il fallait vraiment penser des rebelles. Mais aux yeux des critiques, se mettre à l'écart de la coalition internationale ne constituait pas moins une erreur : l'Allemagne, actuellement membre non permanent au Conseil de sécurité, a non seulement déçu ses partenaires européens et compromis la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) européenne, mais elle s'est aussi globalement isolée – avec des conséquences majeures pour la politique extérieure et de sécurité allemande à l'avenir.

Dans le cadre de cette note, il est important de noter que la question libyenne a également provoqué une brouille sérieuse entre la France et l'Allemagne. Le journaliste Andreas Rinke a analysé les événements et les étapes qui ont conduit à l'abstention de l'Allemagne et écrit dans ce contexte à propos de la controverse franco-allemande⁷ : « Les dissensions s'aggravent les 14 et 15 mai [2011] lors

⁷ A. Rinke, « Eingreifen oder nicht ? Warum sich die Bundesregierung in der Libyen-Frage enthielt », *Internationale Politik*, n° 4, juillet-août 2011, p. 44-52.

de la rencontre des ministres des Affaires étrangères du G8 à Paris, lorsque le désaccord entre la France et l'Allemagne apparaît au grand jour. Le ministre des Affaires étrangères français Alain Juppé représente la puissance invitante – et a reçu de la part du président Sarkozy, pensent ses hôtes allemands, la mission claire de rassembler des soutiens en faveur de la zone d'exclusion aérienne. La Grande-Bretagne et le Canada approuvent pleinement cette idée. En revanche, le ministre des Affaires étrangères allemand et ses homologues américain et russe optent pour une attitude de questionnement. Quels problèmes une zone d'exclusion aérienne pourrait-elle poser ? Et surtout, quels buts peut-on atteindre par ce biais, demandent aussi bien Hillary Clinton que Sergueï Lavrov. Quelles conséquences aura une nouvelle intervention de l'Occident dans un pays arabe ? D'après certains participants, [le ministre allemand des Affaires étrangères Guido] Westerwelle s'efforce de manifester clairement son scepticisme au cours de la discussion. Malgré tout, à l'issue de la réunion, A. Juppé parle d'un large soutien du G8 aux plans français. G. Westerwelle intervient et rectifie. Le fossé entre la France, qui se pose en nouveau moteur d'une intervention militaire, et l'Allemagne, qui joue le rôle de frein, est désormais manifeste. »

Le gouvernement fédéral a été surpris de la pression exercée par les Français pour que la décision d'instaurer une zone d'exclusion aérienne soit prise rapidement. Berlin s'est reposé sur Washington, qui hésitait aussi quelques jours avant la prise de décision au Conseil de sécurité. La volonté du président Sarkozy d'accélérer la prise de décision était également considérée dans les cercles berlinois comme une sorte de manœuvre destinée à faire oublier la mauvaise appréciation qu'avait eue le gouvernement français de la situation en Tunisie. Les difficultés traversées par le gouvernement français pendant quelques semaines suite à cette affaire (jusqu'au renvoi de la ministre des Affaires étrangères Michèle Alliot-Marie à la fin du mois de février 2011), avaient été observées avec inquiétude. Dans une phase aussi décisive pour la politique européenne de voisinage, la France semblait soudain discréditée, du fait de sa trop grande proximité avec les anciens dirigeants au pouvoir. Mais la démonstration de force française qui a suivi, visant à bien montrer sa volonté d'influer sur le destin de la Méditerranée, a tout de même irrité nombre d'observateurs. Entretemps, le ministre des Affaires étrangères allemand Guido Westerwelle, qui essuyait depuis de nombreux mois des critiques sur sa politique, avait enfin trouvé dans le printemps arabe « son » affaire et initié des actions. Il n'est donc pas invraisemblable que l'attitude énergique du président Sarkozy ait eu, entre autres buts, celui de lever définitivement les doutes de l'Allemagne et de ses autres partenaires sur la capacité d'action de la France en Méditerranée.

Au-delà des raisons de l'erreur d'appréciation de Berlin quant à l'attitude qu'adopteraient les États-Unis, il est surtout intéressant de noter que sur une question décisive de la politique vis-à-vis du Sud

de la Méditerranée, les Français et les Britanniques se sont soutenus mutuellement, tandis que les relations entre la France et l'Allemagne se sont distendues. Pour la réorientation de la politique de l'Union européenne en Méditerranée, qui vient à peine d'être lancée, il est maintenant important, après cette controverse, que l'Allemagne et la France regardent à nouveau vers l'avant et trouvent une approche commune vis-à-vis de la Libye et de l'Afrique du Nord. Le gouvernement fédéral a donné la preuve qu'il ne se désintéressait pas de la question libyenne, en participant au débat sur l'avenir de ce pays immédiatement après la décision du Conseil de sécurité. Les partenaires de l'Allemagne, au premier rang desquels la France, devraient profiter de cette bonne volonté et l'utiliser de manière constructive.

La réforme de la politique européenne de voisinage

Au milieu de ces controverses, les initiatives lancées par Berlin depuis le début de l'année pour soutenir les processus de transformation en Égypte et en Tunisie, aussi bien de manière bilatérale qu'à Bruxelles, sont passées presque inaperçues. Le ministère allemand des Affaires étrangères a proposé à la Tunisie et à l'Égypte des « partenariats pour la transformation ». Le but de cette série de mesures est de soutenir les forces réformatrices dans les deux pays et de leur offrir de l'aide ; les initiatives pour le changement devraient cependant venir des pays eux-mêmes (*ownership*). L'Allemagne prévoit dans un premier temps d'affecter 30 millions d'euros au seul soutien à la démocratisation. Dans les années à venir, 100 millions d'euros supplémentaires seront mis à disposition dans le même but.⁸ En outre, les actions déjà mises en place, notamment dans le domaine de l'eau et de l'énergie, seront poursuivies et de nouvelles offres, soutenues par l'économie allemande, seront faites dans le secteur de la formation. Le gouvernement fédéral considère la création d'emplois, en particulier pour les très nombreux jeunes Égyptiens, comme une priorité et comme une des garanties de la réussite du tournant démocratique.

De plus, le gouvernement allemand affiche sa présence dans la région, afin de développer un dialogue continu avec les nouveaux représentants politiques et sociaux. Aux côtés du ministre des Affaires étrangères Westerwelle, d'autres membres du gouvernement fédéral ainsi que des députés du Bundestag se sont rendus en Afrique du Nord depuis le début de l'année. Les fondations politiques allemandes (par exemple la Friedrich Ebert Stiftung, la Friedrich Naumann Stiftung, la Heinrich Böll Stiftung, la Konrad Adenauer

⁸ Déclaration de politique générale de la chancelière fédérale Angela Merkel lors du sommet du G8, *op. cit.*

Stiftung), qui sont représentées par des bureaux sur place et disposent de bons contacts, y compris avec le camp réformateur, ont été des partenaires stratégiques du gouvernement fédéral pour évaluer la situation en Tunisie et en Égypte pendant les semaines décisives et le demeurent pour la mise en œuvre des nouvelles mesures.

Il est intéressant de noter que l'attention du gouvernement allemand (comme celle de l'UE⁹) se porte aussi sur le Maroc. Autrefois considéré comme une sorte de « pays modèle » pour sa collaboration avec l'UE, le Maroc s'est vu « dépassé » du fait des derniers événements en Tunisie et en Égypte. Le gouvernement allemand exige désormais des dirigeants marocains qu'ils introduisent des réformes dans leur propre pays. Le ministre des Affaires étrangères Westerwelle a prononcé un discours en ce sens au cours d'une visite à Rabat en mai 2011 et a approuvé le référendum constitutionnel du 1^{er} juillet 2011, tout en appelant les dirigeants marocains à mettre en place de véritables réformes. Dans cette période où les élites de toute la région savent que les réformes sont pour elles une question de survie politique, l'UE pourrait tout à fait espérer influencer les changements de manière positive, y compris dans les pays dans lesquels il n'y a (à ce jour) pas eu de révoltes. L'UE pourrait ainsi proposer des formes de coopération intéressantes en contrepartie d'avancées dans les réformes¹⁰.

Le gouvernement fédéral a également proposé l'idée de « partenariats pour la transformation » au niveau de l'UE. Fin janvier 2011, il a déposé un document informel sur la future collaboration entre l'UE et l'Égypte, qui contient une liste de domaines potentiels de coopération : réformes politiques, soutien à l'organisation d'élections démocratiques, développement de partis politiques et soutien à la société civile, réforme de la justice, liberté de la presse, collaboration en matière de formation et aide à la mutation économique et au développement¹¹. La déclaration de la Commission européenne de mars 2011 fait également apparaître dans son titre le concept de « partenariat ».

Sous l'impression de son voyage en Tunisie, le ministre des Affaires étrangères G. Westerwelle a répondu par une lettre datée du

⁹ Commission européenne/Haute représentante de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité commune, Déclaration « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation », Bruxelles, 25/05/2011, COM(2011)303 final, p. 2.

¹⁰ Auswärtiges Amt, *Rede von Außenminister Westerwelle zur Eröffnung der Kronberger Gespräche in Rabat* [Discours du ministre des affaires étrangères Guido Westerwelle pour l'ouverture des discussions de Kronberg à Rabat], 17 mai 2011, <<http://www.auswaertiges-amt.de/DE/Infoservice/Presse/Reden/2011/110517-BM-KronbergerGespraech.html>>, consulté le 9 juin 2011.

¹¹ Auswärtiges Amt, *German Non-Paper, The EU and Egypt*, [Ministère allemand des Affaires étrangères, *Document informel allemand : l'UE et l'Égypte*], Berlin, 31 janvier 2011.

15 février 2011 à la demande adressée par la Haute représentante Catherine Ashton aux États membres de faire des propositions concrètes pour la réorientation de la Politique européenne de voisinage (PEV). Les principales propositions contenues dans cette lettre sont les suivantes : respect du principe de l'initiative personnelle des pays (*ownership*), application plus stricte du principe de conditionnalité, avec la possibilité d'appliquer des sanctions, renforcement de la fondation Anna-Lindh et de ses programmes en direction de la société civile (dont l'Allemagne est l'un des principaux bailleurs de fonds), poursuite et accélération de l'ouverture du marché commun aux produits agricoles¹² (thème qui pourrait provoquer des tensions avec la France), création de partenariats pour la mobilité et promotion de réformes institutionnelles de grande ampleur.

En même temps que cette lettre, le ministre des Affaires étrangères a transmis un autre document informel, qui définit plus précisément les propositions pour la réorientation de la PEV et de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). L'idée centrale de ce document est le renforcement des critères politiques dans l'évaluation des réformes. Les plans d'action de la PEV devraient à l'avenir comporter des prescriptions précises pour des réformes politiques concrètes, afin d'améliorer l'évaluation annuelle des progrès ou des reculs. Le ministère allemand des Affaires étrangères propose en outre que les ministres des Affaires étrangères de l'UE discutent à l'avenir des rapports de suivi et en tirent des conclusions concrètes. Ce processus devrait inclure la possibilité de sanctions en cas de violation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'un volet sur la défense des Droits de l'homme. En outre, l'attribution des moyens de l'IEVP ne devrait plus être liée que pour moitié à des quotas fixes par pays. Cette solution, proposée par l'Allemagne, permettrait à l'UE de disposer plus librement d'une partie des ressources disponibles et de récompenser des progrès dans les réformes dans certains pays ou au contraire de sanctionner de manière sensible des reculs. On peut d'ores et déjà prévoir qu'un tel système serait âprement discuté entre les États membres, dans la mesure où les pays de l'UE ayant une façade sur la Méditerranée, comme la France, affichent des préférences claires vis-à-vis de certains pays bénéficiant de la PEV. Cela ne serait pas possible dans le cadre d'un système où une partie des ressources de l'UE serait attribuée de manière flexible. La Haute représentante et la Commission n'ont de toute façon pas repris cette proposition dans leur déclaration sur la réforme de la PEV de mai 2011.

¹² On peut lire à ce propos dans la lettre : « In order to support the transformation socio-economically, we must be prepared to open our markets – and to do so quickly. The areas where our southern neighbours still meet with restrictions, such as in the agricultural sector, are precisely those where revenue and jobs could be created to the greatest effect. »

Il est également frappant que le projet d'Union pour la Méditerranée (UPM), initié (à l'origine) par la France, ne soit pas pris en compte dans les propositions allemandes. On peut interpréter cette absence comme une manière de répondre précisément à la demande de la Haute représentante, qui se réfère explicitement à la PEV. Mais cet oubli reflète sans doute également la position allemande traditionnelle, qui veut que le cadre pour les relations avec les États du Sud, y compris au niveau politique, soit principalement la PEV.

L'Union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée, qui n'a pas rencontré beaucoup de succès à ce jour, ne joue presque aucun rôle dans le débat sur la réorientation de la politique vis-à-vis des pays méditerranéens en Allemagne. Ce qui était déjà vrai suite à la controverse franco-allemande sur la création de l'UPM en 2007-2008 vaut aussi pour le printemps arabe. À Berlin, l'ambitieux projet du président français n'est pas vu d'un bon œil¹³. Contrairement à ce qu'il se passe en France, où la PEV ne joue presque aucun rôle et est simplement perçue, comme Marchetti et Schmid l'ont très bien souligné, comme « un outil subsidiaire de financement pour des initiatives nationales françaises »¹⁴, la PEV est au contraire, du point de vue allemand, le cadre pertinent pour l'organisation des relations avec les pays voisins. Ces visions divergentes trouvent leur origine dans une conception fondamentalement différente de la politique extérieure. Berlin affiche beaucoup moins de réticences vis-à-vis d'une plus forte communautarisation de la politique étrangère européenne, dans ce cas précis du fait du poids de la Commission dans la PEV, que le traité de Lisbonne n'a pas modifié. L'UPM, avec son caractère intergouvernemental, correspond en revanche davantage à l'approche française.

Aux yeux du gouvernement allemand, le fonctionnement multilatéral de l'UPM est fondamentalement inadapté à une région aussi hétérogène que la périphérie Sud de l'UE. De plus, l'Union pour la Méditerranée n'est pas considérée comme un projet essentiellement politique, mais serait plutôt de nature technique du point de vue de l'Allemagne. C'est pourquoi Berlin soutient avant tout la coopération technique et n'apprécie guère que ses partenaires du Sud de l'Europe en particulier envoient des diplomates et non pas des experts au secrétariat de l'UPM à Barcelone. Cela conduirait pour les Allemands à une politisation de l'Union qui serait finalement responsable de sa paralysie (en référence au conflit israélo-palestinien).

¹³ T. Schumacher « Germany and Central and Eastern European Countries: Laggards or Veto-Players? », *Mediterranean Politics*, vol. 16, n° 1, mars 2011, p. 85.

¹⁴ A. Marchetti, D. Schmid, *op.cit.*, p. 152.

Sous la conduite du ministère fédéral pour la Coopération économique et le développement, le gouvernement allemand s'est donc beaucoup investi en 2009 et 2010, selon ses propres dires, dans l'élaboration d'une stratégie pour régler la question de l'eau et dans la conception du Plan solaire méditerranéen (Mittelmeer-Solarplan). En 2010, un expert en énergie renouvelable a également été envoyé à Barcelone¹⁵.

Ces mesures ne peuvent cependant pas masquer le fait que Berlin accorde globalement peu d'importance à l'UPM. L'Allemagne n'a participé à sa construction qu'autant qu'il était absolument nécessaire et a insisté auprès d'autres États membres pour qu'on s'en tienne à la variante minimale, par exemple en ce qui concerne le financement du secrétariat¹⁶. Le printemps arabe n'a rien changé à cette position. Au contraire, le ministère fédéral des Affaires étrangères affirme que les différences entre les pays du voisinage sud s'accroissent et impliquent des approches encore plus différenciées qu'auparavant, c'est-à-dire bilatérales, dans un cadre national ou dans le cadre de la PEV. On peut donc s'attendre à ce que le gouvernement fédéral renforce son engagement bilatéral, aussi bien au niveau national que dans le cadre de la PEV. Certes, on n'a nulle part appelé ouvertement à la dissolution de l'Union pour la Méditerranée. Mais la raison de ce silence tient uniquement au fait qu'une telle dissolution irait à l'encontre des règles de la diplomatie et contredirait les lois de développement des institutions déjà établies. Si la France devait cependant mettre plus résolument le thème de l'Union pour la Méditerranée à l'ordre du jour, des désaccords avec l'Allemagne seraient inévitables.

¹⁵ Deutscher Bundestag, 17. Wahlperiode, *Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage der Fraktion der SPD* (Drucksache 17/2524). Zwei Jahre Union für das Mittelmeer, Drucksache 17/2669, [Parlement fédéral allemand, 17^e législature, *Réponse du gouvernement fédéral à la question orale du groupe parlementaire SPD* (imprimé 17/2524). Deux ans d'Union pour la Méditerranée, imprimé 17/2669], 23 juillet 2010.

¹⁶ T. Schumacher, *op. cit.*, p. 85.

Pour une approche commune de la nouvelle politique méditerranéenne

Recommandations à l'Allemagne et à la France

La Commission européenne a présenté ses propositions de réforme de la politique européenne en Méditerranée. L'obligation pour les deux parties au Nord et au Sud de la Méditerranée de « rendre des comptes à l'autre » (*mutual accountability*) en constitue le point central, question jusqu'alors abordée à travers le concept de « conditionnalité ». Dans la mesure où il n'existe toujours pas de mécanismes de sanctions strictes, une condition essentielle pour que cette obligation soit effective, contrairement à ce qu'il s'est passé jusqu'à présent, est que l'Union européenne et les capitales européennes soient plus présentes et étayent politiquement leur volonté de collaborer avec les forces politiques nouvelles sous la forme de partenariats. L'habitude de collaborer ne peut se développer que de cette manière, de même, en dernière analyse, qu'une forme de confiance permettant aux parties de se rendre réciproquement des comptes. Pour ce faire, il est important que les pays de l'UE aillent tous dans le même sens et fassent de la politique méditerranéenne un objectif commun.

Comme dans de nombreux domaines de la politique européenne, l'Allemagne et la France pourraient y jouer de nouveau un rôle de premier plan. La France, en tant que pays méditerranéen, se considère comme le précurseur de la politique méditerranéenne de l'UE, et l'Allemagne peut jouer le rôle de pont vers les pays de l'Europe centrale, orientale et du Nord. Toutefois, compte tenu des divergences décrites *supra* entre les intérêts des deux capitales et leur appréciation des situations, ainsi que des controverses passées et présentes concernant le Sud de la Méditerranée, il est plutôt probable que la réforme de la politique méditerranéenne conduira à nouveau à des tensions dans la relation franco-allemande. Les décideurs en charge de la politique étrangère et européenne à Paris et à Berlin devraient se préparer à une période de mésentente, voire

d'affrontement et aborder ouvertement les questions controversées qui se profilent d'ores et déjà.

Un engagement fort de la France et de l'Allemagne paraît judicieux sur l'ensemble des domaines suivants :

Mener une analyse stratégique régulière de la situation : les bouleversements dans le monde arabe auront des conséquences d'une ampleur encore difficile à estimer. Il est cependant certain que les voisins sud méditerranéens de l'Europe vont traverser une nouvelle phase d'incertitude, qui aura des retombées directes sur les pays de l'UE. Il sera donc de la plus haute importance de suivre de près les évolutions et d'échanger sur les diverses analyses de la situation, leurs conséquences pour l'Europe et les mesures qu'il serait possible de prendre. Le triangle de Weimar pourrait être le cadre approprié pour ces échanges, car il pourrait constituer un pont aussi bien vers les pays de l'UE traditionnellement tournés vers l'Est et le Nord que vers des pays ayant connu des processus de transformation au sein de l'UE.

Considérer les relations avec la Libye comme une tâche commune : le gouvernement fédéral a été critiqué en Europe pour son attitude vis-à-vis de l'intervention en Libye. Un affrontement ouvert a même eu lieu avec la France lors de la prise de décision. Le gouvernement allemand devrait chercher activement à échanger, en particulier avec la France et la Grande-Bretagne, sur des scénarios pour l'intervention militaire et la période qui suivra et s'engager avec détermination dans les domaines non militaires. De la même manière, les partenaires de l'Allemagne devraient s'efforcer d'éviter de donner l'impression d'une division durable de l'UE sur la question libyenne. Les événements qui se déroulent en Libye ne peuvent du reste pas être considérés isolément, car ils risquent d'avoir des conséquences décisives sur l'avancée des processus de transformation des pays voisins, la Tunisie et l'Égypte.

Accorder la priorité aux contenus : il faut éviter de réitérer l'affrontement entre la France et l'Allemagne de 2008 à propos de l'Union pour la Méditerranée. Pour l'heure, les contenus et non les structures devraient être au centre des préoccupations, même si, pour l'instant, les pays méditerranéens connaissent des processus qui les éloignent les uns des autres ; une évolution, qui, du point de vue de Berlin, appelle encore plus qu'avant des réponses bilatérales dans le cadre de la PEV. Le gouvernement fédéral devrait poursuivre son engagement multilatéral dans le cadre de l'UPM. La zone méditerranéenne a besoin d'urgence de forums dignes de ce nom permettant une collaboration multilatérale. L'UPM a toutefois encore du

chemin à faire pour en arriver là – des propositions constructives devraient être élaborées en Allemagne et en France en temps voulu¹⁷.

Développer une réponse stratégique : les troubles au Sud de la Méditerranée ont également révélé des faiblesses de l'UE, qui vont au-delà de la politique de voisinage au sens strict. L'Allemagne et la France devraient se pencher sur ces manques, même si elles défendent des positions différentes, et rechercher le dialogue, par exemple sur des thèmes comme la politique migratoire, le meilleur accès des pays d'Afrique du Nord au marché agricole européen ou l'application concrète d'une politique de conditionnalité stricte. Les bouleversements en Afrique du Nord exigent aussi de la part des Européens des réflexions et des réponses approfondies, qui vont au-delà de solutions partielles et de signaux malvenus laissant penser que l'Europe veut se barricader. La réponse stratégique de l'UE à la chute du « rideau de fer » a été l'élargissement de l'Union : quelle sera sa réponse au printemps arabe ?

*Soutenir le représentant spécial de l'UE pour l'Afrique du Nord*¹⁸ : l'Allemagne et la France pourraient soutenir le travail du nouveau représentant spécial de l'UE (RSUE) pour l'Afrique du Nord. Les RSUE ont été d'une aide précieuse à l'Union par le passé, avec laquelle le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) encore en construction n'a pas encore pu renouer. Le RSUE doit être présent en Afrique du Nord au moment où les décisions essentielles seront prises, en particulier pour suivre les processus électoraux à venir. Il pourrait devenir le visage de la nouvelle politique méditerranéenne de l'UE, et donner aux initiatives européennes une continuité évidente dans cette phase de rénovation décisive pour les deux parties – mais il aura besoin du soutien politique des États membres (le cas « Catherine Ashton » n'étant pas un exemple de soutien de la part de nombre de capitales européennes).

Élargir les structures franco-allemandes : en Allemagne et en France, un grand nombre d'initiatives destinées à favoriser les rencontres existent depuis des décennies, notamment des programmes d'échange pour la jeunesse ou les étudiants ou encore des jumelages entre communes. Les deux pays devraient faire en sorte que ces forums soient élargis, en direction des populations de Tunisie et d'Égypte, en particulier des jeunes. Une collaboration dans la sphère politique ne peut véritablement être établie que si les citoyens de part et d'autre de la Méditerranée apprennent à se parler sur un pied d'égalité.

¹⁷ A. Möller, « Weniger ist mehr. Was bei einer Reform der EU-Mittelmeerpolitik berücksichtigt werden sollte », *Internationale Politik*, mars-avril 2011, p. 49.

¹⁸ C. Adebahr, A. Möller, « Gesicht zeigen im arabischen Frühling. Warum die EU einen Sonderbeauftragten für Nordafrika braucht », *DGAPanalyse kompakt*, n° 5, 20 juin 2011, 4 p., disponible à l'adresse suivante : <<http://www.dgap.org/2011/06/20/gesicht-zeigen-im-arabischen-fruhling/>>, consulté le 12 juillet 2011.

Mettre fin aux divergences sur le conflit israélo-palestinien : au vu des bouleversements dans la région, la Haute représentante Catherine Ashton a souligné la nécessité de trouver une solution pacifique au conflit entre Israël et les Territoires palestiniens. De nouvelles avancées s'annoncent donc pour l'Assemblée générale des Nations unies à l'automne, ce qui constituera un nouveau test pour la politique étrangère de l'UE. Si l'Allemagne et la France ne parviennent pas d'ici là à trouver une position commune vis-à-vis de l'éventuelle proclamation unilatérale d'un État par les dirigeants palestiniens, l'UE échouera à user de sa capacité d'action sur cette question aussi. L'engagement en faveur de la solution des deux États est l'un des seuls exemples qu'on puisse citer depuis longtemps, d'une vision européenne commune dans la région. Une division de l'UE sur cette question enverrait un signal catastrophique et constituerait un revers amer pour la politique étrangère de l'UE.

Bibliographie

Adebahr, C. et Möller, A., « Gesicht zeigen im arabischen Frühling. Warum die EU einen Sonderbeauftragten für Nordafrika braucht », *DGAPanalyse kompakt*, n° 5, 20 juin 2011, 4 p.

Aliboni, R., « The State of Play of the Union for the Mediterranean in the Euro-Med Context », *Documenti IAI*, n° 10-17, septembre 2010, 8 p.

Demesmay, C. et Sold, K., « Gute Idee, schlechte Umsetzung – Zwei Jahre Union für das Mittelmeer », *DGAPstandpunkt*, n° 9, juillet 2010.

Marchetti, A. et Schmid, D., « La Politique européenne de voisinage : potentiels d'une "concurrence" franco-allemande », in Demesmay, C. et Marchetti, A. (dir.), *La France et l'Allemagne face aux crises européennes*, Pessac, 2010, p. 147-163.

Möller, A., « Weniger ist mehr. Was bei einer Reform der EU-Mittelmeerpolitik berücksichtigt werden sollte », *Internationale Politik*, n° 2, mars-avril 2011, p. 46-49.

Möller, A., « Die Entstehungsgeschichte und Strukturen der Mittelmeerunion : Gradmesser für europäische Debatten zur Nachbarschafts-, Mittelmeer- und Nahostpolitik », in Leißle, O. (dir.): *Die Europäische Union nach dem Vertrag von Lissabon*, Wiesbaden 2010, p. 371-381.

Riedel, S., « Illegale Migration im Mittelmeerraum. Antworten der südlichen EU-Mitgliedstaaten auf nationale und europapolitische Herausforderungen », *SWP-Studie*, n° 10, avril 2011, 35 p.

Rinke, A., « Eingreifen oder nicht? Warum sich die Bundesregierung in der Libyen-Frage enthielt », *Internationale Politik*, n° 4, juillet-août 2011, p. 44-52.

Schumacher, T., « Germany and Central and Eastern European Countries: Laggards or Veto-Players? », *Mediterranean Politics*, vol. 16, n° 1, mars 2011, p. 79-98.

Schumacher, T., « German Perspectives », in Aliboni, R. et al., *Putting the Mediterranean Union into Perspective*, EuroMeSCo Paper, n° 68, juin 2008, p. 14-18.

Documents

Auswärtiges Amt, *German Non-Paper, The EU and Egypt*, [ministère allemand des Affaires étrangères, *Document informel allemand : l'UE et l'Égypte*], Berlin, 31 janvier 2011.

Auswärtiges Amt, *Rede von Außenminister Westerwelle zur Eröffnung der Kronberger Gespräche in Rabat* [Discours du ministre des affaires étrangères Guido Westerwelle pour l'ouverture des discussions de Kronberg à Rabat], 17 mai 2011, <<http://www.auswaertiges-amt.de/DE/Infoservice/Presse/Reden/2011/110517-BM-Kronberger-Gespraech.html>>, consulté le 9 juin 2011.

Conseil de l'Union européenne, Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée, conférence ministérielle. Déclaration finale, 15187/08 (Presse 314), Marseille, 4 novembre 2008.

Conseil de l'Union européenne, Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée (13 juillet 2008), 11887/08, Bruxelles, 15 juillet 2008.

Commission européenne/Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Déclaration « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation », COM (2011)303 final, Bruxelles, 25 mai 2011.

Commission européenne/Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Déclaration commune, « Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le Sud de la Méditerranée », COM(2011) 200 final, Bruxelles, 8 mars 2011.

Deutscher Bundestag, 17. Wahlperiode : *Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage der Fraktion der SPD* (Drucksache 17/2524). *Zwei Jahre Union für das Mittelmeer*, Drucksache 17/2669, [Parlement fédéral allemand, 17^e législature, *Réponse du gouvernement fédéral à la question orale du groupe parlementaire SPD* (imprimé 17/2524). *Deux ans d'Union pour la Méditerranée*, imprimé 17/2669], 23 juillet 2010. Commission européenne : Communication sur la migration, Bruxelles, 4 mai 2011, COM(2011) 248 final.

Bundesregierung, *Regierungserklärung von Bundeskanzlerin Angela Merkel zum G8-Gipfel am 26/27. Mai 2011 in Deauville (Mitschrift)* [Déclaration de politique générale de la chancelière fédérale Angela Merkel lors du sommet du G8 des 26 et 27 mai 2011 à Deauville (notes)], <http://www.bundesregierung.de/nn_1502/Content/DE/Regierungserklaerung/2011/2011-05-26-merkel-g8.html>, consulté le 9 juin 2011).

Notes du Cerfa

Publiée depuis 2003 à un rythme mensuel, cette collection est consacrée à l'analyse de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne contemporaine : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les Notes du Cerfa sont des textes concis, à caractère scientifique et de nature *policy-oriented*. À l'instar des Visions franco-allemandes, les Notes du Cerfa sont accessibles sur le site Internet du CERFA, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

Dernières publications du CERFA

L.-M. Clouet, A. Marchetti, *Incertitudes sur la PSDC : une nécessaire réflexion franco-allemande*, Visions franco-allemandes, n° 19, juillet 2011.

F.-J. Meiers, *La Réorganisation de la Bundeswehr : la quadrature du cercle*, Note du Cerfa, n° 87, juillet 2011.

O. Niedermayer, *La Crise du parti libéral allemand*, Note du Cerfa, n° 86, juin 2011.

K. Gnath, C. Schmucker, *L'Allemagne et les clubs G*, Note du Cerfa, n° 85, mai 2011.

Le Cerfa

Le Comité d'études des relations franco-allemandes (CERFA) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Le CERFA bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Auswärtiges Amt ; son conseil de direction est constitué d'un nombre égal de personnalités françaises et allemandes.

Le Cerfa a pour mission d'analyser les principes, les conditions et l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de trouver et de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Hans Stark assure le secrétariat général du CERFA depuis 1991. Louis-Marie Clouet y est chercheur et responsable de la publication des Notes du Cerfa et des Visions franco-allemandes. Nele Wissmann travaille au CERFA comme assistante de recherche et est chargée de mission dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir ».